

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :  
**18 décembre 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Absents excusés** :

M. TARDIEU François

M. BURGER Emmanuel

**Absente excusée ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

**Objet** : Vente d'une parcelle communale  
chemin de la Hounotte.

N°93/2020

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, soumet au Conseil Municipal la demande d'achat reçue de Monsieur PICARD Xavier concernant une parcelle communale sise chemin de la Hounotte, relevant du domaine public routier communal. Cette parcelle cadastrée en section A n° 2331 d'une contenance de 28 centiares jouxte sa propriété. La vente serait consentie, après son déclassement du domaine public routier communal, au prix de 280 € plus les frais de notaire lui revenant.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Décide** du déclassement du domaine public routier communal de la parcelle cadastrée en section A n°2331 en application de l'article L111-1 du Code de la voirie routière ;
- **Décide** de sa vente à Monsieur PICARD Xavier au prix de 280 € + les frais de notaire lui revenant, après déclassement du domaine public routier communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la procédure de déclassement ainsi qu'à la vente.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,